



23423 - Faut-il avertir celui qu'on voit manger par oubli en Ramadan ?

question

Certains disent : si tu vois un musulman boire ou manger au cours d'une journée de Ramadan, tu ne dois pas lui rappeler parce que c'est Allah qui l'a nourri comme le dit un hadith. Est-ce exact ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quiconque voit un musulman boire, ou manger ou faire en Ramadan quelque chose de nature à rompre le jeûne, doit le dénoncer. Car se comporter ainsi publiquement est un mal, même si l'intéressé est réellement excusé. Il faut éviter que les gens osent montrer ce qu'Allah a interdit en fait d'actes de rupture du jeûne soit disant par oubli. Si celui qui manifeste ce comportement en public a réellement oublié, il n'aura pas à effectuer un jeûne de rattrapage compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ; **Le jeûneur qui, par oubli, mange ou boit doit terminer son jeûne. Car ce n'est qu'Allah qui lui a donné à manger ou à boire** (déclaré authentique par al-Boukhari et Mouslim).

De même, le voyageur n'a pas le droit d'utiliser publiquement les moyens de rompre le jeûne devant des non voyageurs qui ne connaissent pas son cas. Il doit plutôt rester discret pour éviter qu'on ne l'accuse de faire ce qu'Allah a interdit et que d'autres n'osent pas faire comme lui. C'est dans ce sens qu'on empêche les infidèles de manger et de boire publiquement devant les musulmans. Il s'agit de fermer la porte qui conduit au laxisme dans ce domaine.

C'est aussi parce qu'il leur est interdit d'afficher les faux rites de leur religion devant les musulmans. Allah est le garant de l'assistance.